

Mesures en faveur de l'agriculture au niveau départemental

La préfecture fait le point



Mesures en faveur de l'agriculture au niveau départemental

Mesures en faveur de l'agriculture

Un premier cycle de travail sur la simplification des normes agricoles au niveau départemental s'achève.

Par la suite, cette réunion a permis de dégager plusieurs chantiers prioritaires départementaux :

- La création d'un pôle eau, présidé par le Préfet, vient répondre aux attentes des agriculteurs gersois. Les questions d'extension, de curage et de création de retenue seront traitées plus rapidement pour répondre aux demandes du monde agricole et aux besoins de ressource en eau.
- La question des travailleurs saisonniers sera également au centre des travaux et des consultations pour les semaines qui viennent, pour sécuriser les recrutements effectués par les exploitants agricoles. La reconnaissance par le Premier Ministre de l'agriculture comme secteur de métiers en tension est un pas important vers une plus grande souplesse dans la gestion des travailleurs saisonniers.
- Les contrôles constituent le troisième sujet prioritaire. Sur la base d'un contrôle annuel, L'État doit pouvoir maintenir un contrôle efficace pour protéger la population sans peser de façon excessive sur le quotidien des agriculteurs.
- Du fait des procédures administratives souvent lourdes pour certains dossiers, un référent unique sera désigné afin d'accompagner les agriculteurs porteurs d'un projet complexe (exemple : création d'un bâtiment agricole, avec photovoltaïque et projet de curage d'un lac).

Un second cycle de travail est désormais entamé